

Transcript du « chat » organisé par l'ARCEP, le 26 juillet 2011, sur la montée en débit

Bonsoir à toutes et à tous, nous avons le plaisir d'accueillir Antoine Samba et Thomas Hoarau.

Bonjour et bienvenue sur le chat.

lulu34 : J'entends de plus en plus parler sur les forums de 'montée en débit' ou 'montée en débit sur la boucle locale cuivre de France Télécom' ? On parle de la même chose ? Merci de votre réponse.

Plusieurs solutions techniques sont mobilisables pour répondre aux attentes en termes de montée en débit (augmentation du débit disponible) : les solutions filaires et les solutions hertziennes. La montée en débit via l'accès à la sous-boucle locale cuivre de France Telecom est une solution filaire qui consiste à rapprocher des utilisateurs le site où se trouvent les équipements actifs des opérateurs (d'où partent les signaux DSL).

lobez : Quelle différence MED et NRAZO ?

Techniquement, c'est la même chose au niveau du site où se trouveront les équipements actifs des opérateurs (au niveau du sous-répartiteur). En revanche, il existe une différence fondamentale en ce qui concerne le lien de collecte entre le NRA et le sous-répartiteur. En effet, dans le cas du NRA de montée en débit, ce raccordement sera systématiquement en fibre optique contrairement au NRAZO.

MED4 : Est-ce que l'offre NRA-Zo est toujours actif ? J'avais cru comprendre qu'il n'y en aurait plus une fois l'offre NRA-MED mise en place.

L'offre NRA ZO a effectivement vocation à disparaître prochainement, compte tenu de la publication prochaine de l'offre de FT permettant la montée en débit via l'accès à la sous-boucle : l'offre PRM (Point de Raccordement Mutualisé).

marcenac : Le débit va augmenter de combien ?

Compte tenu de l'architecture du réseau cuivre de FT, une opération de montée en débit permettra de fournir des débits de plus de 10 Mbit/s à plus de 90% des lignes derrière le sous-répartiteur concerné.

Mardan : Nous habitons dans la Sarthe, de nombreuses communes n'ont pas accès à l'ADSL. Moi-même, j'ai un accès RE-ADSL à 512 K, mes voisins n'ont même pas ce débit. On ne nous donne aucune solution pour atteindre un débit minimum de 2 Mégas. Quelles solutions pouvons-nous espérer pour notre département, pour pouvoir accéder aux différents services de l'Etat en ligne, au Cahier de texte pour nos enfants, etc.

Les opérations de montée en débit devront s'adresser aux situations les plus pertinentes. Actuellement, le critère essentiel pour être éligible à une opération de montée en débit est la distance (atténuation du signal) entre le NRA et le sous-répartiteur. Celui-ci est fixé à environ 2 km (30 dB). Ainsi, les utilisateurs qui se trouvent derrière les sous-répartiteurs de cette catégorie sont susceptibles d'être concernés par une opération de montée en débit.

gilbert : Qui peut faire la demande de 'la montée en débit' et qui paye ?

Ce sont les opérateurs dans le cadre de projets de réseaux d'initiative publique des collectivités qui seront les principaux demandeurs de la montée en débit. Le coût de l'opération sera donc supporté en grande partie par la collectivité, à l'initiative du projet.

FREESCAUT : quel serait le cout pour une commune comme la mienne (NEUVILLE SUR ESCAUT 59293 nord) par habitants en faisant un sondage je pense que cela pourrait être envisageable!!! Qu'en pensez-vous ???

Il y a 2 grands postes de coût dans la mise en oeuvre d'un projet de montée en débit : le déploiement du lien de fibre optique entre le NRA et le sous-répartiteur et l'aménagement du site de montée en débit. En ce qui concerne le lien de fibre optique, son coût est variable selon la disponibilité d'infrastructures de génie civil et la distance entre le NRA et le sous-répartiteur. Pour l'aménagement du site, le coût sera essentiellement lié à l'offre PRM de FT dont le tarif varie entre 30 000 et 50 000 euros pour plus de 80% des sous-répartiteurs éligibles.

foxyfox : Ma question est simple : ce sera pour quand?

L'offre PRM de FT sera publiée d'ici la fin du mois de juillet. Les commandes pourront être effectuées dès la publication de l'offre.

Antoinemuse : Combien de temps dure l'installation d'un NRA-MED en moyenne ?

Les informations disponibles à ce jour montrent qu'il faut environ 10 mois entre la commande de l'offre et la mise en service du site de montée en débit.

f.hedin : Pourquoi favoriser le cuivre de FT qui est en très mauvais état alors que les solutions radio low-cost permettent d'offrir 10-30 Mbits sur une commune pour moins de 10 k !! Nous avons déployé ces solutions sur le plateau du Larzac (Hérault) avec 300 clients connectés à 10Mbits et + sur la fibre de Covage ?

L'ARCEP dans sa recommandation mentionne des technologies filaires telles que le FTTH, la boucle locale cuivre et le réseau câblé mais également les technologies hertziennes telles que le Wimax, le Wifi ou le satellite. L'Autorité doit assurer une neutralité technologique et ne peut favoriser une technologie par rapport à une autre. Le choix de la technologie revient aux collectivités ou à leurs opérateurs aménageurs.

isithran : Bonjour, quelle solution technique a été retenue pour l'accès à la sous-boucle, la mono-injection, la bi-injection ou les deux?

Les deux solutions sont retenues pour l'accès à la sous-boucle. La bi-injection est disponible depuis 1 an dans l'offre de FT. Mais aucune commande n'a été faite à ce jour pour cette solution. La mono-injection sera disponible à la fin du mois via l'offre PRM de France Telecom. Celle-ci semble susciter beaucoup plus d'intérêt de la part des collectivités.

tony3310 : Qu'en est-il pour le VDSL2?

guillaume : Il semblerait que le VDSL2 a été autorisé par l'Arcep : Est-ce que cela signifie que les opérateurs vont pouvoir activer le VDSL2 d'ici la fin de l'été ?

Il n'appartient pas à l'ARCEP de décider de l'utilisation du VDSL2 sur la boucle locale de FT. L'introduction de toute nouvelle technologie sur la boucle locale cuivre nécessite en fait une analyse des éventuelles perturbations vis à vis des technologies et équipements existants. A cet effet, l'ARCEP a mis en place un comité d'experts indépendant pour réaliser ces analyses. Concernant le VDSL2, les analyses sont en cours. Si les travaux se poursuivent sur le rythme actuel, on peut raisonnablement espérer son introduction sur la boucle locale de FT pour le début de l'année 2012.

Christophe : Bonjour, peut-on, aujourd'hui, en l'État actuel des choses, demander à FT d'exploiter dans le cadre d'une MED une solution de déport de signaux. FT présente seulement la solution aménagement à la SR qui est un frein, à nos yeux, aux offres des FAI alternatifs. Merci pour votre réponse.

La solution de déport de signaux est une solution technique d'injection de signaux DSL. A ce titre, elle fait actuellement l'objet d'une analyse par le comité d'experts. En tout état de cause, l'ARCEP n'interdit l'utilisation d'aucune technologie dès lors qu'elle est validée par le comité d'experts.

PhLC - CONCARNEAU : Pourquoi la 'montée en débit' doit-elle être portée par une collectivité ? Y a-t-il une contribution financière à prévoir ?

Tout d'abord, une opération de montée en débit concerne l'ensemble des lignes du sous-répartiteur et non un unique utilisateur. La demande ne peut donc être portée qu'au niveau d'un opérateur ou d'une collectivité. Ce ne seront pas les utilisateurs qui vont supporter individuellement le coût de la montée en débit. Comme indiqué précédemment, c'est la collectivité qui supportera in fine l'essentiel des coûts.

Nil Sanyas : Bonjour. L'ARCEP a-t-elle déjà fait des prévisions quant au nombre de foyers qui profiteront de la montée en débit ? De nombreuses collectivités locales ont-elle déjà montré leur intérêt ?

On estime qu'en dehors des zones concernées par le déploiement du FttH, il y a environ 20 000 sous-répartiteurs potentiellement éligibles pour la montée en débit, soit plus de 3 millions de lignes...

Valentin : N'avez-vous pas peur que le déploiement en tant que solution temporaire du VDSL ne se transforme en solution définitive à la montée en débit?

Comme on a pu l'indiquer à plusieurs reprises, le FttH est la solution la plus pérenne. La solution de VDSL2 pourrait présenter un intérêt en complément du FttH, notamment dans le cadre de la montée en débit. Nous rappelons que le VDSL2 n'est à ce jour pas encore validé par le comité d'experts.

gtaillandier : Existe t-il un moyen de savoir si je suis éligible à cette montée en débit ?

Les utilisateurs devront se tourner vers les opérateurs et les collectivités qui peuvent avoir accès aux informations précises sur l'éligibilité locale à la montée en débit.

Merci Antoine Samba et Thomas Hoarau. Le mot de la fin ?

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter le guide sur la montée vers le très haut débit qui vient d'être publié par l'ARCEP et est disponible sur le site. Merci de votre participation nombreuse et enthousiaste ! Nous n'avons pas pu répondre à l'ensemble des questions reçues (plusieurs centaines) et nous en sommes désolés. Nous espérons néanmoins avoir abordé l'essentiel des interrogations soulevées par ce sujet passionnant.